



**CITATION
DU MOIS :**

« Réfléchir,
c'est déranger
ses pensées »

Jean ROSTAND
(1894 - 1977)

Des territoriaux
au service des territoriaux

« Avec
l'UNSA Territoriaux,
je défends
les personnels
de la
Fonction Publique
Territoriale,
leurs emplois
et leurs statuts »

... Après une trêve
estivale régénératrice



... pour une rentrée
active et dynamique

Avec l'**UNSA** !!!

Le Canard des territoriaux

LETTER D'INFORMATIONS DE L'UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN (UD 67) AOUT-SEPT 2012



A LA UNE
de la Rentrée 2012

EN PAGE 2 :

L'UNSA avec vous :

**RÉDACTEURS
TERRITORIAUX :**

Le décret tant attendu (!!!)
ENFIN PARU

EN PIECE JOINTE :

L'UNSA vous invite :

A SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
Jeudi 4 Octobre 2012

au Centre Sportif
D'OBERRHAUSBERGEN

EN PAGE 4 :

L'UNSA
vous informe :
DE L'OUVERTURE DE SON
NOUVEAU SITE INTERNET :
à l'automne 2012

Edito

Suite à l'édition du « *Canard* » du mois de

Juin 2012, rappelons que :

- ➔ par [courrier du 29 Juin 2012](#), l'**UNSA** Territoriaux a saisi l'ensemble des Sénateurs et Députés du Bas-Rhin.



Sylvie WEISSLER
Présidente de l'UD67
Secrétaire Générale
Nationale adjointe UFP
Secrétaire Nationale
UNSA Territoriaux
Titulaire au CSFP

Suite à ce courrier, deux Sénateurs (respectivement Madame Esther SITTLER et Monsieur Roland RIES) ont interpellé :

- ➔ par une [question écrite du 3 Juillet 2012](#) et
- ➔ par un [courrier du 17 Juillet 2012](#),

Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, au sujet du retard pris dans la publication du décret relatif à la réforme du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vous constaterez ainsi que le travail mené par l'**UNSA** Territoriaux porte ses fruits... car voici enfin publié au *Journal Officiel* du 31 Juillet le [décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012](#) inscrivant dans le NES le cadre d'emplois des rédacteurs avec effet du 1^{er} Août 2012 !!!



Rédacteur en chef :

Sylvie WEISSLER

Rédacteurs adjoints :

Roland SIFFERMANN
Claude MARTINET

Conception graphique et réalisation :

Gaby LEGROS

Diffusion gratuite



Faites un geste pour l'environnement : après avoir lu ce journal, ne le jetez pas !

Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!



L'info du mois...

Catégorie B - NES - 1^{er} Août 2012

Rédacteurs territoriaux - Décrets (enfin !!!) publiés...



Le nouveau statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux a été publié ([décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012](#)) au *Journal Officiel* du 31 Juillet 2012 avec effet du 1^{er} Août 2012.

Ce décret a pour objet de faire entrer dans le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B le nouveau cadre d'emplois qui comprend les grades suivants :

- Rédacteur ;
- Rédacteur principal de 2^e classe ;
- Rédacteur principal de 1^{re} classe.

Des mesures provisoires (période de 3 ans jusqu'au 31 Juillet 2015) d'assouplissement des règles de calcul du nombre de promotions internes que chaque collectivité peut prononcer dans le premier grade (rédacteur) du cadre d'emplois sont également prévues, afin de prendre en compte la situation des fonctionnaires de **catégorie C qui ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel provisoire** prévu par le précédent décret statutaire, sans avoir été nommés après inscription sur la **liste d'aptitude** avant le 30 Novembre 2011.

- ➔ Notre [SITE INTERNET](#) a été modifié en ce sens (fiche du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs (rubrique « Catégorie B ») relative aux grilles indiciaires / recrutement / avancements de grade / et intégration des rédacteurs dans le nouveau cadre d'emplois).
- ➔ Une [FICHE TECHNIQUE STATUTAIRE](#) proposant une méthode de reclassement a aussi été mise en ligne (rubrique « Repères statutaires »).

Dans la foulée ont également été publiés au *Journal Officiel* du 3 Août 2012 les [décrets n° 2012-939, n° 2012-940, n° 2012-941 et n° 2012-942](#) respectivement relatifs :

- à l'examen professionnel d'accès par promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^e classe,
- à l'examen professionnel d'avancement aux grades de rédacteur principal de 2^e classe et de 1^{re} classe,
- ainsi qu'aux concours de recrutement des rédacteurs et des rédacteurs principaux de 2^e classe.

D'actu...

Protection sociale complémentaire (PSC) - Participation - Mise en oeuvre



Une circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.) du 25 Mai 2012 a pour objet de commenter les dispositions du [décret n° 2011-1474 du 8 Novembre 2011](#) et de ses arrêtés d'application.

Ces textes fixent les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent accorder des participations à leurs agents qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).

→ La circulaire du 25 Mai 2012 est **disponible à l'adresse** électronique suivante :

www.circulaires.gouv.fr

(Rechercher une circulaire / Date ou période / Date de signature / 25/05/2012 / Rechercher / Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents / Consulter).

Rappel : des informations plus précises à ce sujet vous seront communiquées lors de l'Assemblée Générale 2012 du Syndicat Départemental **UNSA** Territoriaux qui se tiendra le Jeudi 4 Octobre 2012 à Oberhausbergen (cf. feuille A4 jointe à ce bulletin).

Retraite à 60 ans - Décret "carrières longues" publié



Le [décret n° 2012-847 du 2 Juillet 2012](#) relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse a été publié au Journal Officiel du 3 Juillet 2012.

Sont notamment concernés les assurés du régime de la Fonction Publique de l'Etat, ainsi que des régimes de retraite des fonctionnaires territoriaux.

L'objet de ce décret est l'ouverture du droit à la retraite anticipée à 60 ans pour les assurés justifiant de la durée d'assurance cotisée requise pour leur génération et ayant commencé à travailler avant 20 ans.

Par ailleurs une **circulaire de l'UNSA** Fonction Publique du 4 juillet 2012 commente les dispositions du décret du 2 juillet 2012 précité : cette circulaire est disponible en ligne sur notre site dans la rubrique « Actualités / 4 juillet 2012 ».



Catégories C et B - Indices majorés revalorisés - 1^{er} Juillet 2012

Le [décret n° 2012-853 du 5 Juillet 2012](#) (Journal Officiel du 6 Juillet) porte le minimum de traitement à l'indice majoré 308.

Par ailleurs, des **points d'indice majoré supplémentaires** sont attribués de l'indice brut 244 à l'indice brut 332, modifiant ainsi :

→ *en Catégorie C :*

- 7 premiers échelons de l'échelle 3 ;
- 5 premiers échelons de l'échelle 4 ;
- 4 premiers échelons de l'échelle 5.

→ *en Catégorie B :*

- 1^{er} échelon de tous les 1^{er} grades ;
- 1^{er} échelon du grade de rédacteur ;
- 1^{er}, 2^e et 3^e échelons du grade de moniteur-éducateur.

N.d.I.R. : L'ensemble des grilles indiciaires réactualisées sont en ligne sur notre site Internet : rubriques « **Cadres d'emplois / Catégories B, C** ».

Pour info :



OUVERTURE NOUVEAU SITE DE L'UD 67 :

D'une conception nouvelle, le site internet de l'UD67 qui s'ouvrira à l'automne 2012 se veut être un outil de communication au service de tous. Vous y retrouverez, dans un cadre plus convivial, nos dernières actualités, les « **Canards** » mensuels, la présentation de l'UNSA Territoriaux ainsi

Quoi de neuf ?



Après Toulouse en 2009, le Congrès national de l'**UNSA** Territoriaux s'est déroulé au Mans du 19 au 22 Juin 2012, auquel a participé une délégation de l'UD67 (notre Présidente, Sylvie WEISSLER, accompagnée par Christian OST (SDEA), Gérard STURTZER (Haguenau) et Roland SIFFER-MANN (CUS)).

Catherine GUERIN a été reconduite en tant que Secrétaire Générale de la Fédération Nationale de l'**UNSA** Territoriaux.

Sylvie WEISSLER a été reconduite dans ses fonctions de Secrétaire Nationale et de membre titulaire du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).



N'oubliez pas : 66% du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu.

Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>

Facebook : [Bas-Rhin Unsа Territoriaux \(Unsa Territoriaux du Bas-Rhin\)](#)



A vos stylos !



Prochains concours et examens professionnels :

◆ EDUCATEUR TERRITORIAL
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^E CLASSE
organisé par le CDG68 (www.cdg68.fr)

Préinscriptions :
du 4 Septembre au 3 Octobre 2012

◆ EDUCATEUR TERRITORIAL DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 1^{RE} CLASSE
organisé par le CDG68 (www.cdg68.fr)

Préinscriptions :
du 4 septembre au 3 octobre 2012

<http://www.facite.com/site/index.php?R=unsaterritoriaux67>

Téléchargez :

→ Le **BULLETIN D'ADHÉSION 2012** (rubrique « Contact / adhésions ») à nous renvoyer (cf. coordonnées ci-dessous).

Retrouvez :

- 4 nouvelles **FICHES TECHNIQUES STATUTAIRES** (rubrique « Repères statutaires ») portant sur le Compte Epargne Temps (CET) ; les frais de transport et de déplacement ; la notation-entretien et la méthode de reclassement des rédacteurs territoriaux ;
- 1 **FICHE TECHNIQUE STATUTAIRE** réactualisée : logement de fonction.

Permanences téléphoniques :

8h30 - 17h00
(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

8h30 - 16h00
(vendredi)

03 88 24 11 09